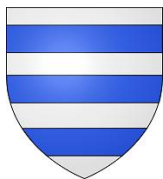


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 25 NOVEMBRE 2024**

19h00

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémie GUILLAN, Benjamin FEBVRE et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

19h00 – Ouverture de la séance

DECISION MODIFICATIVE N° 1 / BP PRINCIPAL

Il manque des crédits aux chapitres 65 et 012 de la section de fonctionnement pour payer la facture 2024-2025 des frais scolaires de Bricon (augmentation des élèves et des tarifs) et les salaires de décembre ; les modifications budgétaires suivantes sont apportées à l'unanimité :

- Dépenses : Chapitre 012 – Charges de personnel - Compte 6411 = + 28 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante - Compte 6558 = + 5 000 €
- Recettes : Chapitre 73 – Fiscalité locale – Compte 73111 = + 5 028 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES DIAGNOSTICS AMIANTE DES ERP

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer la mission de diagnostics amiante aux dossiers de demandes de subventions des travaux d'accessibilité pour son montant HT = 6 858,34 €.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE (MUTUELLE) DU CDG52

Le conseil municipal adhère à l'unanimité à la convention du CDG52 et de la MNT, et décide de participer à hauteur de 15 € par mois pour chaque agent désirant bénéficier de cette mutuelle.

RENOUVELLEMENT DE BAIL POUR L'ANTENNE DE TELEPHONIE

Chaque nouveau bail/convention est adopté à l'unanimité par le conseil municipal :

- Ministère de l'Intérieur : 9 ans à compter du 15 mai 2024 ; 1^{er} loyer = 1 500 € ; révision annuelle / ICC - Indice du Coût de la Construction
- SFR : 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ; 1^{er} loyer = 2 020 € ; révision annuelle 1 %
- ATC France : 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 ; 1^{er} loyer = 11 000 € ; révision annuelle 1 %

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE LA DHUY

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif des WE de 50 € à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- * WE 4 jours : Orgeois = 350 € ; extérieurs = 650 €
- * WE 2 jours ou fériés : Orgeois = 200 € ; extérieurs = 350 €

Les tarifs journée et associations restent identiques ; le forfait ménage est supprimé et l'électricité sera arrondie à l'euro le plus proche.

TARIF « ACCOMPAGNANT » AU REPAS DES AINÉS

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif « accompagnant » à 30 € par personne.

CHARGES DES LOGEMENTS COLLECTIFS

Comme prévu par la réglementation, le conseil municipal accepte à l'unanimité de récupérer annuellement les charges d'électricité des parties communes auprès des locataires.

REDEVANCES AESN 2026

Le conseil municipal prend acte des redevances HT de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'année 2026 :

- la redevance sur la consommation d'eau potable = 0,34 €/m³ (0,46 en 2025)

- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau = 0,0759 €/m³ (=)

et valide d'ores et déjà à l'unanimité la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui se situera entre 0,0296 et 0,148 €/m³ (0,017 € en 2025) suivant le taux de modulation prochainement attribué par l'AESN.

Le total des redevances AESN HT en 2025 était de 0,5529 €/m³ ; elles seront proches de 0,4455 €/m³ en 2026.

RPQS 2024 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du SEA qui lui avait été transmis en tant que document de travail.

La publication de ce rapport permet à l'AESN de fixer le taux de modulation à appliquer au montant de base de la redevance performance des réseaux d'eau potable 2026.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDED52

Suite au transfert de compétence des Smictom, les nouveaux statuts du Sded52 sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BP 2026

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le règlement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote des budgets primitifs de 2026 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025.

DEMANDE D'INSTALLATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Après lecture et débat, la demande d'installation d'une terrasse mobile devant le gîte 2 rue de la Chaussée est reportée au prochain conseil municipal pour recherche / redevance.

INFORMATIONS DIVERSES

- * Cérémonie des vœux : Samedi 3 janvier 2026 à 18h à la salle de la Dhuy pour la galette des rois

- * La commune a reçu de la Région un kit Opération Nature ; cette action sera menée au printemps

- * Le sable du city parc a été changé ; devis à demander pour remplacer la clôture

- * Un kit de 5 nichoirs à oiseaux et chauves-souris a été commandé au Parc National de Forêts

- * Selon le 1^{er} adjoint de la commune de Châteauvillain, le bus scolaire peut stationner à proximité du collège

La séance est levée à 20h25

**La Secrétaire de séance,
Céline BÉGARD**